



Union Nationale des Syndicats Autonomes

L 'Aumône pour les Agents publics !!! C'est le résultat de la conférence salariale du 12 juin.

Avec 5,5 % d'inflation sur un an, et 6% l'année précédente, l'annonce d'une revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1er juillet est une douche froide pour les fonctionnaires et la marque du mépris de la part de notre employeur, l'État et donc de ce gouvernement.

Certes, il y a aussi l'annonce d'un gain général de 5 pts d'indice (24€61 à compter du 1er janvier 2024) et d'une prime "one shot" de pouvoir d'achat pour certains salaires à l'automne mais ces mesures sont très largement insuffisantes pour rattraper notre perte de pouvoir d'achat depuis 2 ans.

La revalorisation des bas de grilles des catégories C et B va encore une fois tasser ces grilles et l'absence de mesures pour la catégorie A est maintenant intolérable, décourageante pour ces personnels qui ne déméritent pas, au contraire.

Cette distinction dans les mesures salariales, devenues systématiques, entre les catégories C, B et A, sapent petit à petit, la conscience professionnelle des catégories A mais aussi l'attractivité de ces métiers dont on nous dit au niveau ministériel qu'ils sont indispensables notamment à certaines missions de contrôle de la fraude.

Pourtant cette inflation fait rentrer des recettes dans le budget de l'État. Peut-être plus de 20 milliards sur cette période d'inflation.

Des recettes que nous, fonctionnaires de ce ministère, faisons rentrer dans les caisses de l'État.

La prime "one shot", annoncée lors de cet échange, et qui devrait représenter entre 300 et 800 euros, ne concernera pas tous les agents. Elle permettra un léger coup de pouce pour uniquement la moitié des agents de l'État, ceux dont le salaire mensuel est inférieur à 3 250 € brut.

Encore une méthode pour diviser les fonctionnaires face à l'inflation et une brimade pour certains agents de catégorie A.

Tout cela est inacceptable et prépare les fonctionnaires pour une réforme des grilles, voire fusion des grilles, où aucun agent, C, B ou A ne trouvera de revalorisation de sa carrière et de sa rémunération, sans compter un allongement prévisible des années de travail pour accéder à la retraite.

L'attractivité de la fonction publique, le sens du travail, la motivation des personnels, l'engagement des cadres, sont impactés cruellement par ce genre d'annonce unilatérale qui méprise la négociation avec les syndicats et méprise les fonctionnaires.

Le signal qu'envoie ce gouvernement aux fonctionnaires, après l'épisode sur la réforme des retraites, ne peut que creuser encore un peu plus le fossé avec les élites politiques actuelles.

CET (Compte Epargne Temps)

Défiscaliser les jours CET monétisés

Aujourd'hui, quand un fonctionnaire se fait payer des jours de son CET, il paye de nouveau des impôts sur ces jours.

Dans la loi de juillet 2022, dans le nouveau dispositif pour les salariés du privé, les rémunérations issues du rachat des RTT sont exonérées d'impôts et de cotisations, dans la limite de 7500 euros. Néanmoins, elles restent soumises à la CSG et à la CROS et sont mentionnées dans le montant affiché du revenu fiscal de référence.

L'égalité de traitement entre privé et public doit nous amener à demander la défiscalisation des jours CET monétisés. D'ailleurs la REM et Bruno Lemaire s'étaient engagés à cela à cette époque.

Revaloriser les jours de CET monétisés

En 2022, le dispositif de paiement des jours CET des salariés du privé (salariés au forfait jours) a été mis en place (pour deux ans) avec une défiscalisation des sommes versées et un plafond pouvant aller jusqu'à 7500 euros.

Nous en sommes très loin dans la fonction publique.

Actuellement, pour la Fonction Publique, les agents disposent d'un Compte Épargne Temps qui permet lorsque celui-ci dépasse 15 jours de monétiser des jours.

Ces jours rachetés sont imposables avec un montant qui diffère selon le grade.

- 75€ brut par jour pour les agents de catégorie C
- 90€ brut par jour pour les agents de catégorie B
- 135€ brut par jour pour les agents de catégorie A

Ces montants sont manifestement insuffisants et inférieurs en moyenne aux montants payés dans le privé.

Il faut une revalorisation de ces montants d'augmentation de ces montants.

L'UNSA propose 10% à minima.

Plafond des jours CET à relever impérativement

Demande de relever le plafond du CET 60 à 90 jours

Par la même occasion, il est indispensable d'augmenter le nombre de jours que chaque agent peut mettre sur son CET. La limite de 60 jours n'est plus tenable et l'UNSA demande que cette limite soit portée à 90 jours.

Remboursement des frais de déplacement professionnel des agents publics en mission.

Au vu de l'inflation et des augmentations des prix des nuits d'hôtel, notamment à Paris, il convient de demander une revalorisation des frais de mission des fonctionnaires à compter du 1er septembre 2023.

De plus, deux périodes retiennent notre attention et seront sujettes à augmentation importante des nuitées sur Paris et les Villes accueillant la coupe du monde de Rugby de septembre à octobre 2023 et pareillement pour les jeux olympiques de l'été 2024.

Nous demandons des mesures particulières pour ces deux périodes.

Votre nouveau site internet :

<https://federation-uns-a-sante-cohesion-sociale.fr/>

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES SANTE COHESION
SOCIALE**

Ministère de la Santé et de la prévention
14, avenue Duquesne - Pièce 0335 - 75350 PARIS SP 07

TÉL: 01 40 56 56 88 / 4650 / 7642 / 8960

Mail : syndicat-uns-a-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr